

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **90 (1954)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

570
MONTREUX, 9 janvier 1954

LXL^e année — N° 1

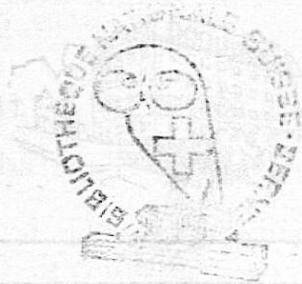
Tables des matières a. Gollus. ope
R 6078

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Carnets à anneaux pour étudiants

BIELLA

Le produit suisse renommé — Un seul carnet pour tous les cours

ACADEMIA

2 anneaux

ACTO

6 anneaux

UNI

2 anneaux

EN VENTE DANS TOUTES LES PAPETERIES

ETUDES CLASSIQUES SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale

Ecoles polytechniques

Baccalauréat français

Technicums

Diplômes de commerce

Sténo-dactylographe

Secrétaire-comptable

Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans

Cours spéciaux de langues

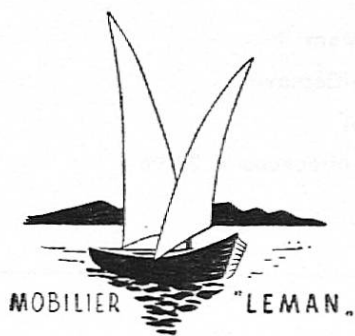
Ecole Lémania

LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX



TÉL. (021) 230512



« MOBILIER LÉMAN »

Mobiliers scolaires

Tableaux noirs Accessoires

M. BEZENÇON et FILS Ebénistes

Avenue de Morges 18 LAUSANNE Téléphone 24 29 46

1954 K 209

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Nouvelle année.* — S.P.R.: *Comité central.* — Vaud: **RAPPORTS:** *Cadet Roussel et Ecolier Romand.* — *Activité de la Centrale de documentation en 1953.* — *Commission du matériel.* — *Cinéma scolaire.* — *Activité de la Commission locale des émissions radio-scolaires de Lausanne.* — *Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse.* — *Assemblée générale de la S.P.V.* — *Propositions à l'assemblée générale.* — *Bureau de l'assemblée.* — *S.O.S.I.* — *Assemblée des délégués.* — *A l'honneur!* — *Assurance accidents non-professionnels.* — *Echallens.* — *Soirée de l'École normale.* — *Concours de l'École normale.* — *A.V.M.G.* — *Guilde du travail.* — † *L. Randin.* — Genève: *U.I.G.D.: Prochaine assemblée.* — *U.A.E.E.: Sympathie.* — Neuchâtel: *Un beau cadeau de fin d'année.* — *Solidarité.* — *Démission.* — *Nécrologie.* — *Droits d'auteur et manifestations scolaires.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Fiches.* — G. Chevallaz: *A chacun son métier.* — E. Reichenbach: *Point de vue d'un régent réactionnaire.* — J.-R. Barbey: *Cinéma scolaire.* — *Petits poèmes.*

Partie corporative

NOUVELLE ANNÉE

Les rédacteurs de l'« Educateur » et du « Bulletin » présentent à leurs collègues et à leurs lecteurs leurs meilleurs vœux pour 1954. A chacun et à chacune ils souhaitent un travail fécond et, dans chaque classe, tout le succès que méritent leurs efforts.

Ils souhaitent à nos sections cantonales une pleine réussite dans leurs démarches et à notre S.P.R. de représenter toujours mieux les idées et les aspirations du corps enseignant romand tout entier, surtout en cette année qui verra le Congrès de Neuchâtel.

A tous, bonne année !

G. W.

S. P. R. — COMITÉ CENTRAL

Neuchâtel, le 19 décembre 1953

Sous la présidence de J. Delay, président, le comité romand a tenu séance à Neuchâtel, le 19 décembre.

J. Delay donne connaissance de ce qui a été fait pour la préparation du **Congrès de Neuchâtel**. Les cantons romands ont déjà promis leur subvention : Genève, 300 fr. ; Berne, 400 fr. ; Vaud, 500 fr.

Tous les membres du Comité d'honneur ont accepté leur désignation et les différentes commissions ont déjà effectué un travail sérieux et ont soigneusement préparé leur tâche.

L'enquête, organisée par Chabloz, sur **les devoirs à domicile**, a obtenu une centaine de réponses de tous les cantons.

Une commission est constituée pour l'examen des publications de l'Unesco destinées aux spécialistes des diverses branches d'enseignement ; il s'agit, d'une part, de faire connaître ces publications et, d'autre part, d'informer l'Unesco de leur efficacité en répondant chaque fois à un questionnaire.

LES ACCENTS

Écris ces mots au féminin.

Masculin	Féminin
le charcutier	la charcuti ère
le laitier
le boulanger
l'épicier
le fermier
le berger
l'infirmier

Écris ces mots dans 2 colonnes.

Je me l...ve - le m...decin - la temp...rature -
la fi...vre - la sant... - le rem...de.

é

è

Est-ce **é** ou **è**?

Ne copie que les mots en gras.

Je **pr f.re** les pêches aux abricots. Tu **r.p.tes**
chaque jour tes leçons avec soin. L'alouette **s'.l.ve**
haut dans le ciel.

Est-ce **é** ou **è**?

Nous avons des parents **s.v.res**.

Vous mettez une robe **l.g.re**.

Henri Dunant et le général Dufour sont des hommes
c.l.bres.

La F.I.A.I. met à l'étude un deuxième thème : Comment organiser dans les écoles normales un enseignement tendant à la compréhension des questions internationales et à la paix. Cette étude fera l'objet, nous l'espérons, d'une réponse commune au S.L.V. et à la S.P.R.

Quant au sujet proposé par la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignant, **la formation des enseignants**, chaque section cantonale voudra bien fournir au comité les renseignements nécessaires, avant le 1er février.

Le trésorier Pulfer propose au comité de ratifier les allocations suivantes : Village Pestalozzi, 200 fr. ; l'U.C.J.G., 50 fr. ; Croix-Rouge, 100 fr. ; Ecolier romand, 250 fr. ; Union mondiale de la femme, 50 fr. Propositions acceptées.

M. Tauxe nous écrit en accusant réception de la somme versée à l'Ecolier romand : « Nous sommes sensibles à votre geste qui nous encourage dans notre activité en faveur d'une saine et divertissante littérature enfantine. Nous en profitons pour remercier très sincèrement tout le corps enseignant de la S.P.R. pour sa précieuse collaboration. »

Pour les films fixes, notre collègue Bille continue à suivre l'affaire.

G. W.

VAUD

RAPPORTS

CADET ROUSSEL ET ECOLIER ROMAND

Année 1953

En mars dernier, la Fondation Pro Juventute a confié à nouveau au Secrétariat Vaudois pour la Protection de l'Enfance (S.V.P.E.), pour une durée de trois ans, à partir du 1er avril 1953, la parution des revues « Cadet Roussel » et « L'Ecolier Romand » qui sont sa propriété et qu'elle édite.

La Fondation Pro Juventute a décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, la parution des revues « Caravelle » et « Journal des parents ».

La S.V.P.E. a pris toutes mesures utiles pour donner suite à cette décision dans le plus bref délai. Les deux publications ont cessé de paraître à la fin de juin.

« **Cadet Roussel** » comptait en avril **12 161** abonnés. L'enquête faite par la rédactrice auprès de ses petits lecteurs sur le sujet « Quel métier veux-tu faire quand tu seras grand ? » a permis de présenter dans la « Gazette littéraire de Lausanne » du 20 juin une étude illustrée sur « L'adulte tel qu'on le découvre dans des dessins d'enfants ». Cet article a fait mieux connaître encore le cadet de nos journaux.

« **L'Ecolier Romand** » était lu au printemps par **6727** abonnés. La rédaction s'est assurée certains collaborateurs spécialement appréciés des lecteurs de « Caravelle » ; elle garde le contact avec ceux qui se sont intéressés à cette publication, et cela afin d'avoir une belle équipe pour soutenir ses efforts.

« La Feuille d'Avis de Lausanne » du 14 avril a fait paraître dans les « **Entretiens du Général** » le paragraphe consacré à « Cadet Roussel » et « L'Ecolier Romand ».

Est-ce **é** ou **è** ?

A l'école

Paul a une maîtresse s.v.re. C'est un .l.ve appliqué. Il r.cite tr.s bien les po.sies, .coute attentivement les leçons. Ding, ding. La cloche de la r.cr.ation sonne. Paul se l.ve et descend dans le pr.au.

Copie ces mots en observant la place du **ê**.

La tête - le rêve - la fenêtre - la fête - la forêt - le hêtre - la tempête.

Copie les mots en gras et écris le **ê** en rouge.

J'ai reçu **une b.che** pour **ma f.te**.

Tu manges **une** grosse **p.che**.

Une gu.pe m'a piqué.

Connais-tu **une b.te** qui a **une cr.te** sur la **t.te** ?

J'ai **r.vé** que je m'étais **arr.té** dans une **for.t de ch.nes**.

Classe ces mots en 2 colonnes.

La for.t - la s.ve - le h.tre - le ch.ne - la b.te - le li.vre - la ch.vre.

ê

è

Le concours des P.T.T. publié dans « L'Ecolier Romand » et « Caravelle » a connu un joli succès.

Le numéro d'été du journal, distribué à la fin de juin, a été très apprécié par les abonnés.

Nick, qui continue à faire la joie des enfants a servi de thème à une campagne de propagande dans les journaux lausannois.

Le 13 juin, lors de l'assemblée générale du S.V.P.E., Mlle Scheren présenta une conférence ayant pour titre : « Un journal d'enfants... est-ce vraiment nécessaire ? » Ce brillant exposé servit d'introduction à l'inauguration de **l'exposition itinérante des journaux d'enfants** qui eut lieu ce même après-midi. Trois membres du Comité S.P.V. étaient présents. M. le municipal Jaccottet, M. Delay, président de la S.P.R., M. Gudit, président de la S.P.V. prirent la parole.

M. Tauxe et le soussigné ont été reçus par le Comité S.P.V. pour discuter des problèmes que posent la rédaction, l'administration et la diffusion de nos journaux. Une seconde séance a réuni le Comité S.P.V., Mlle Scheren et M. Tauxe.

Benjamin. — Un journal pour grands élèves étant absolument nécessaire, la S.V.P.E. a envisagé le remplacement de « Caravelle » par « Benjamin », hebdomadaire français qui rencontre un heureux succès en Suisse romande. Il est très apprécié. De nombreux élèves l'achètent au numéro. Le S.V.P.E. et la rédaction de « Cadet Roussel » et de « L'Ecolier Romand » remercient chaleureusement la S.P.V. et son Comité central pour leur fidèle collaboration.

J. Born.

RAPPORT RELATIF A L'ACTIVITÉ DE LA CENTRALE DE DOCUMENTATION EN 1953

Pendant que des commissions siègent et prennent des résolutions, pendant que pas mal de gens s'agitent, cherchent, s'enthousiasment au moyen de mots sonores, la Centrale de documentation, dans le calme, accomplit une grande besogne. Elle envoie quelque 400 à 500 colis par semaine. En 1953, il y eut en effet **17 638 prêts**, se répartissant comme il suit : 10 362 tableaux muraux, 1642 boîtes de diapositives, 340 séries de vues pour l'épidiascope, 4785 films fixes et 508 livres.

C'est une grosse augmentation de prêts, puisqu'il y en eut 4097 de plus qu'en 1952. Plus nombreux aussi sont les emprunteurs, et nous nous en réjouissons !

Au nom des deux représentants de la S.P.V. au sein de la Commission de la Centrale de documentation, nous exprimons notre vive gratitude à M. Edmond Rochat, directeur et à M. Marcel Porchet, préposé au service du prêt. Leur gentillesse, leur savoir faire, leur célérité suscitent un sentiment de reconnaissance chez beaucoup de collègues.

Les collections de la Centrale se sont enrichies cette année de plus de 100 tableaux muraux, de 370 films fixes, dont 52 en couleurs et de 1040 clichés. Mais le nombre sans cesse croissant des prêts ne va pas sans une usure rapide du matériel. Nous ne saurions assez recommander aux emprunteurs de manipuler les films et les clichés avec le plus grand soin. Cela dans l'intérêt de tous et desoi-même !

LES MOULES

Pendant notre excursion à Sète, Madame Clapier avait rapporté un kilo de moules.

Nous les avons mangées le soir avant de quitter Soubès.

On en ouvre une.

J'aspire la moule, mais elle ne veut pas venir car elle est toujours attachée à la coquille. Je la décroche ; enfin elle vient. Je la mâche : je lui trouve un drôle de goût, alors je l'avale.

J'en prends une autre, je l'ouvre à grand'peine et c'est de nouveau la même comédie.

J'en ai mangé cinq ou six.

Mon correspondant en mangeait cinq pendant que moi j'en mangeais une.

Eric Jaquier,

Classe de F. Barbay, Eysins.

L'ELEVAGE D'HUITRES

Mercredi matin, l'autocar file sur une belle route. Tout à coup un cri retentit :

— Voilà la mer.

Mais le maître corrige :

— Ce n'est pas la mer mais le bassin de Thau où on élève les huîtres.

A notre descente du car, M. l'inspecteur nous attend. C'est lui qui nous donne des renseignements sur l'élevage de ces mollusques.

Les huîtres, âgées de 18 mois et grosses comme une pièce de 5 fr., viennent d'Arcachon.

A leur arrivée, elles sont collées sur des perches carrées au moyen de ciment prompt. Puis ces bâtons sont attachés à des rails, d'où ils plongent dans l'eau. Sur plusieurs kilomètres, le bassin est couvert de ces parcs à huîtres.

Au mois de février, on relève les perches et on détache les huîtres qui sont prêtes à la vente.

Nous assistons encore à une dégustation. Parmi les Suisses, les plus courageux s'avancent.

Edith Maurer, 11 ans

Classe de F. Barbay, Eysins.

La Commission de la Centrale de documentation exprime sa reconnaissance à la S.P.V. pour son subside, et vos délégués vous proposent de le maintenir.

Au nom de vos deux représentants : *A. Borloz.*

COMMISSION DU MATÉRIEL

A la fin de l'année dernière, une enquête a été entreprise au sein de la S.P.V. sur la question du matériel d'enseignement.

La commission désignée par le comité central a pris connaissance des rapports des sections, dont quelques-uns avaient été établis avec le plus grand soin. Elle a pu ainsi dresser 3 listes contenant :

1. Le matériel minimum jugé indispensable dans chacune des classes du canton ;
2. Un matériel dit de développement dont l'acquisition nous paraît de seconde urgence ;
3. Un matériel plus coûteux qui devrait être déposé à la centrale de documentation, et qui pourrait être emprunté comme celui de la Schulwarte.

Toutes les sections ont demandé qu'un subside régulier soit accordé aux maîtres pour l'achat de matériel scolaire.

Enfin, plusieurs rapporteurs ont profité de cette occasion pour formuler des remarques sur la quantité ou la qualité des réquisitions officielles. Nous avons jugé bon de les faire figurer dans notre rapport afin que nos autorités puissent en tenir compte dès l'an prochain.

Le rapporteur : *F. Barbay, Renens.*

RAPPORT SUR LE CINÉMA SCOLAIRE

Année 1953

Encore une année sans histoire ! Alors que dans tous les autres pays, le cinéma marque un essor important, chez nous il reste dans un état stationnaire. Et pourtant, il reste bien à faire puisque seules 68 écoles primaires et secondaires vaudoises font emploi du film !

Quelques cantons — Neuchâtel, Tessin — ont compris l'importance immense de ce moyen d'enseignement et sont en nette avance sur nous. Pourquoi n'enregistrons-nous pas des progrès plus appréciables dans le canton de Vaud ?

Nous avons déjà relevé le prix relativement élevé des projecteurs. Pour encourager les communes à s'équiper, l'expérience faite ailleurs prouve qu'il n'y a qu'un moyen efficace : il faut que l'Etat subsidie l'achat des appareils.

L'emploi du film est onéreux ! Relevons d'abord que si toutes les écoles de Suisse utilisaient le cinéma, les frais s'élèveraient au maximum à 2 francs par élève et par an. En attendant cette heureuse époque, pour diminuer les frais de ceux qui œuvrent déjà et, du même coup, pour augmenter le nombre des usagers du film, il faudrait qu'un contrat semblable à celui signé par le canton de Neuchâtel soit conclu par notre Département avec la Centrale de Berne. Les avantages suivants en dépendent :

A Lausanne :

AVEC LA BRIGADE DE LA CIRCULATION

Une alerte

Nous avons vu la fourgonnette du service technique partir. C'est l'agent planton de téléphone qui lui a donné l'ordre de partir parce qu'il a reçu un téléphone annonçant un accident.

Leur numéro de téléphone, **c'est le 17 !**

Dans cette fourgonnette il y a un dessinateur, un photographe et un enquêteur.

La fourgonnette peut se transformer à l'arrière et devenir une guérite, quand il pleut.

Dans la fourgonnette il y a un brancard, des projecteurs, une petite table, des chevillères, une pharmacie de secours, des appareils de photographie.

Arrivé sur le lieu de l'accident, le photographe tire les photos des véhicules et des accidentés. Le dessinateur tire des traits à la craie sur la route, mesure et fait les croquis. L'enquêteur questionne les accidentés et les témoins.

La fourgonnette rentre au garage.

Rapport d'accident

L'enquêteur va dans son bureau, rédige son rapport et le tape à la machine à écrire. Le photographe développe ses photos, les fixe et les fait sécher. Nous avons vu toutes ses machines.

Le dessinateur dessine avec beaucoup de précision le plan de l'accident. On nous a montré des plans et des photos. Avec tous ces documents on fait une brochure qu'un agent classe soigneusement dans un tiroir. Le rapport d'accident est à disposition de la justice.

Classe de M. Perrenoud, Lausanne.

LA PLAGE DE SETE

Nous voici arrivés au bord de cette immense étendue d'eau : la mer. Chic ! on peut enlever chaussettes et souliers. Quelle joie de marcher dans ce sable fin et de tremper ses pieds dans l'eau salée.

— Attention, une vague !

Tous se sauvent, mais pas assez vite, et ils sont mouillés ; les filles retroussent leurs robes en poussant de petits cris apeurés.

Déjà on nous rappelle pour dîner. A l'abri des pins nous mangeons avec appétit.

L'après-midi, nous retournons à la plage. O ! que le sable est chaud ! Nous faisons des courses, plusieurs creusent dans le sable et ramassent des coquillages de forme bizarre.

Nous trouvons même une méduse que des pêcheurs ont jetée sur le sable.

Hélas ! il faut souper et repartir ; cette belle journée est terminée.

J.J. Perrier,

Classe de F. Barbay, Eysins.

un dépôt de films gratuits pourrait être modestement constitué dans le canton — à la Centrale de documentation scolaire, par exemple ;

les factures pour la location des autres films seraient payées par le Département qui récupérerait auprès des Communes comme cela se fait pour les autres fournitures scolaires.

Le cinéma est encore considéré par de nombreux collègues comme un passe-temps agréable, pour ne pas dire comme un amusement. Rien n'est plus faux. C'est une leçon où le film remplace le livre, à laquelle les élèves prennent part ; cette leçon peut être excellente ou médiocre suivant comment elle est préparée et présentée. Il faudrait que des séances de démonstration soient organisées par le Département ou par la S.P.V. pour montrer aux collègues tout le parti que l'on peut tirer d'une leçon avec film. Et surtout il faudrait que l'on ne tarde pas à imiter Soleure qui vient d'acquérir un projecteur sonore pour l'école normale ; il n'y a pas de meilleur moyen d'intéresser les jeunes collègues au cinéma d'enseignement et de leur apprendre l'emploi judicieux du film en classe.

La qualité des films ne correspond pas à ce que les maîtres attendent. Ce problème est probablement le plus important de tous. Nous avons eu l'occasion d'en faire la remarque à plusieurs reprises aux dirigeants de la Centrale de Berne. Nous savons qu'à l'étranger il se crée depuis quelques années des films remarquables tant par leur conception pédagogique que par leurs qualités techniques. Par ailleurs, nous nous plaisons à relever que les Commissions régionales de visionnement ont mené leur travail à chef et que tous les films de Berne ont été vus. Le Département vient de publier dans un Bulletin officiel une première liste des nombreux films refusés. Les collègues qui commanderont les autres sujets sont certains d'avoir entre les mains des films de bonne qualité ou, au moins, d'une bonne moyenne, qui leur seront un utile instrument de travail. Nous souhaitons qu'un choix soit maintenant fait parmi les films d'autres provenances : autres maisons de location, industries, légations et ambassades étrangères.

Pour conclure, nous demandons que la S.P.V. intervienne sans tarder et avec toute l'insistance nécessaire

1. auprès du Département :

- a) pour obtenir un subside cantonal pour l'achat des projecteurs destinés aux écoles ;
- b) pour étudier un contrat à conclure avec la Centrale du film scolaire de Berne ;
- c) pour doter l'Ecole normale d'un projecteur sonore afin d'initier les futurs maîtres et maîtresses à l'emploi du film à l'école ;

2. auprès de la Centrale du film scolaire de Berne :

pour que tout soit fait afin d'améliorer rapidement la qualité des films et pour que le corps enseignant vaudois soit consulté avant l'achat de nouvelles bandes.

J.-R. Barbey, La Tour-de-Peilz.

Réponds à ces questions avant les prochaines élections :

TON PAPA A LE DROIT DE VOTER

- Quelle pièce prouve qu'il a le droit d'aller voter ?
Copie cette pièce.
Demande à ton papa s'il peut t'en remettre une périmée (= qui n'est plus valable).
Durant quelle période celle qu'il a maintenant est-elle valable ?
Qui la lui a délivrée ?
Doit-il la présenter de temps en temps ? Quand ? A qui ?
S'il n'en a pas reçu, peut-il en réclamer une ? A qui ? Jusqu'à quand ? (Tu peux trouver la réponse à ces trois dernières questions au pilier public ; copie le passage qui en parle.)
Doit-il la payer ?
- Pourrais-tu connaître les noms de tous ceux qui ont le droit de vote dans ta commune ? Comment ? Qui tient à jour ce registre ?
Comment, après les élections, pourras-tu connaître le nombre d'électeurs inscrits sans consulter ce registre ?
- Relève l'article 23 de la Constitution vaudoise et l'article 43 (1re ligne seulement) de la Constitution fédérale.
Cite des personnes du village qui n'ont pas le droit de vote. Dis pourquoi elles ne l'ont pas. Peut-on retirer le droit de vote à un citoyen ? Dans quelles circonstances ?

P. Badoux, Essertines.

A L'HOPITAL

Je suis sur la table d'opération de l'hôpital de Payerne. J'ai une espèce de passoire ovale sur la figure. Une sœur l'esperge sans cesse avec de l'éther. Je n'aperçois plus que vaguement le visage du docteur. Ma tête tourne, tourne comme une girouette. Je vois de nombreux cercles qui s'entrecroisent, d'autres figures de géométrie.

La sœur me lève les paupières en disant :

- Tu dors ?
- Mais oui, il y a longtemps !
- Bon, tu est bien gentille, tu n'as pas peur ?
- Mais non !

J'ai des fourmis partout, dans les jambes, les bras, le ventre. Je sens toujours un va-et-vient dans l'épaule. J'aperçois toutes sortes d'images, des arbres, des chats, maman, je fixe une fenêtre imaginaire.

En me réveillant, j'ai très mal à la tête. Mes membres me semblent lourds, je ne peux pas les bouger. De temps en temps, je crache du sang ; il en sort aussi par le nez.

Eddy R., classe de Savary, Sédeilles.

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION LOCALE DES ÉMISSIONS RADIO-SCOLAIRES DE LAUSANNE

Année 1953

Nous apprenons par les journaux que la Radio-scolaire pénètre de plus en plus dans nos classes, puisque, d'une part, écoliers, parents et autorités communales coopèrent à l'achat de récepteurs de qualité, et que, d'autre part les nouveaux bâtiments scolaires sont équipés de nouvelles installations centrales de récepteurs.

Cet enseignement supplétif complète heureusement l'enseignement du maître, et sans frais, sauf pour les studios. Son développement cause du souci aux administrateurs des budgets. Aussi toute notre gratitude va au Service de la Radiodiffusion suisse qui finance intégralement les frais qu'entraînent ces émissions.

Activité de la Commission locale du studio de Lausanne

L'élaboration du programme des émissions radio-scolaires, le choix des auteurs des textes, le mode de présentation, la critique des émissions ont exigé une trentaine de séances de la Commission durant l'année 1953.

La Commission se plaît à reconnaître qu'auteurs, acteurs et techniciens ont déployé tout leur talent pour assurer le maximum de succès à toutes les émissions. Nous tenons à les en remercier.

Permettez-nous de relever encore que, malgré son intense activité, M. Méroz, directeur du studio de La Sallaz, s'efforce d'assister à toutes nos séances afin d'établir ce contact utile et fécond entre les collaborateurs de studio d'une part, et le corps enseignant, les membres de la Commission d'autre part. Nous lui exprimons notre profonde reconnaissance.

Programme

Durant cette année, les Commissions locales de Lausanne et de Genève ont mis sur pied le programme d'une série de 40 émissions, dont deux ont été destinées à l'enseignement secondaire.

Dans ce programme, la musique, — discipline qui se prête admirablement à ce mode d'enseignement supplétif, — occupe une place prépondérante, le quart des émissions, soit 11 séances ; l'histoire se place en second rang avec 6 émissions ; la géographie, 5 séances, les sciences et les sujets littéraires en fournissent 4, le reportages 3, et, le solde des émissions à des sujets divers : Journée de la bonne volonté, Noël, le savoir-vivre, etc.

Selon les rapports reçus des classes, cette année, les reportages pris sur le vif, ont obtenu un succès marqué chez nos jeunes auditeurs. Cette année encore, le concours du « Beau voyage », quelque peu historique, a enthousiasmé nos écoliers.

Ce programme, comprenant des sujets fort différents destinés à des développements divers, a permis aux maîtres d'établir un choix judicieux d'émissions adaptées à l'âge, au niveau intellectuel des élèves et au programme scolaire.

EN SUÈDE : L'ALCOOL

En Suède, on ne peut pas consommer librement de l'alcool.

Le vin, qui doit être acheté à l'étranger, est très cher.

Pendant la semaine, seuls quelques cabarets ont l'autorisation de servir du vin ou de l'alcool contre présentation d'une carte de rationnement. Devant la porte veille un policier qui emprisonne immédiatement les buveurs ivres.

Du vendredi soir au dimanche soir, la vente d'un alcool très fort, tiré du bois ou de la pomme de terre, est libre. Ces soirs-là, en ville, on ne rencontre ni femmes ni jeunes filles : elles restent prudemment chez elles pour ne pas faire de mauvaises rencontres.

Line Laesser, 12 ans.

EN SUÈDE : LES POSTES

Les postes suédoises ne sont pas organisées comme les nôtres.

Le facteur ne distribue que les lettres et le journaux. Pour les paquets ou les versements d'argent, il avise simplement le destinataire qui doit toujours en prendre livraison au bureau postal.

Les régions retirées des côtes de la mer Baltique sont desservies par hydravion. Quand le courrier est restreint, il est lâché en mer dans un tonnelet et le facteur va le chercher en barque.

Les postes fonctionnent aussi comme caisse d'épargne et l'on peut déposer de l'argent à chaque guichet postal.

Roland Schweizer, 15 1/2 ans.

(Classe de Crélerot, Cormoret : tiré d'un compte rendu d'une causerie du président de la Commission scolaire après son voyage en Scandinavie.)

A STOCKHOLM

La très belle ville de Stockholm, capitale de la Suède, compte 600 000 habitants. On l'appelle la Venise du Nord, car elle est arrosée de nombreux canaux. On lui donne aussi le surnom de Petite Amérique, parce que les maisons de certains quartiers sont de vrais gratte-ciel.

L'horaire de travail des Suédois est bien différent du nôtre : il va de 8 à 16 heures avec un arrêt de 1/2 heure à midi pour un repas léger et simple servi par l'entreprise.

La circulation se fait à gauche.

On trouve peu de boucheries et de boulangeries. Le pain et la viande sont servis tout préparés à l'épicerie. Les coopératives sont très développées.

Un métro souterrain qui roule très vite dessert les divers quartiers de la ville.

Irène Wenger, 14 1/2 ans.

Feuillets de documentation

A la demande de votre délégué, la prochaine série des « Feuilletts » sera distribuée à tous les membres du corps enseignant. Ainsi, ceux qui ignoraient cette publication, pourront la lire, l'utiliser et certainement l'apprécier. N'est-elle pas une riche source de documentation scolaire nécessaire à une bonne préparation d'une émission ? En outre, instituteurs et institutrices voudront bien engager leurs élèves à s'y abonner afin de suivre avec plus d'intérêt et de facilité les séances offertes par la Radio-scolaire.

Rapports d'écoute

Notre appel de l'année dernière a été entendu : maîtres et maîtresses vaudoises ont bien voulu nous faire part de leurs impressions sur les émissions prises en utilisant les formules jointes à l'envoi des « Feuilletts ». Très chaleureusement, nous les en remercions.

Concours

Pour commémorer le 20e anniversaire, la Radio-scolaire romande a organisé un concours de textes d'émissions scolaires inédits ouvert à tous les membres du corps enseignant de la Suisse romande ainsi qu'à l'intention d'auteurs de langue française.

Sur 41 travaux reçus, le Jury en a retenu 14 qui ont été soumis à leur tour à deux spécialistes. Six prix ont été décernés : le 2e, le 3e, le 4e et le 6e, à des instituteurs vaudois ; nous les en félicitons. Ces travaux seront diffusés à l'intention de nos écoliers.

Quelques textes sur les travaux retenus seront repris par les Commissions locales et après quelques modifications, pourront également faire l'objet d'émissions radio-scolaires intéressantes.

Appareils récepteurs

La Commission a étudié le problème de la fourniture d'appareils récepteurs aux écoles. Cette année encore, et pour marquer d'une façon tangible le 20e anniversaire, un certain nombre de postes ont été attribués à des classes de montagne de communes pauvres. Cette distribution de récepteurs à prix réduit a été permise d'une part, grâce à l'Action romande des Aveugles et invalides, et d'autre part, au ramassage des annuaires téléphoniques par nos écoliers. Selon les témoignages reçus par la Commission, les bénéficiaires ont été très sensibles à ce geste.

Avant de clore ce bref rapport, permettez-moi de remercier le Président, M. Jaccard, et les membres de la Commission locale pour leur inlassable dévouement à la cause radio-scolaire, tous les collègues qui mettent si gentiment leur poste personnel à l'intention de leurs élèves et tous ceux qui veulent bien nous faire part de leurs impressions d'écoutes et de leurs suggestions.

Ernest Bignens,
Membre de la Commission locale de Lausanne.

RAPPORT SUR L'OEUVRE SUISSE DES LECTURES POUR LA JEUNESSE

Vente. — En cette fin d'année, il ne nous est pas possible d'établir le chiffre des ventes, mais nous avons tout lieu de croire qu'il ne sera pas inférieur à celui de 1952.

Edition. — La dernière série parue se compose de deux brochures à colorier, de trois brochures d'aventures, d'un récit de Ramuz, d'une biographie, d'une brochure de bricolage et d'une brochure de documentation. Les maîtres qui ont bien voulu en prendre connaissance se déclarent enchantés de leur présentation et de leur contenu.

Difficultés. — Elles proviennent le plus souvent des maîtres qui négligent ou refusent de montrer les brochures à leurs élèves. Quelques-uns mêmes ne se donnent pas la peine de retourner au dépositaire les brochures reçues à choix. Ils considèrent sans doute l'O.S.L. comme une maison de commerce qui veut leur forcer la main en leur proposant de vendre cette littérature à leurs élèves. Peut-être changeraient-ils d'avis s'ils connaissaient le travail désintéressé des dirigeants de l'œuvre en Suisse romande. Les prix de vente sont inférieurs aux prix de revient si l'on y incorpore les frais généraux.

Malgré tous nos avis, les maîtres continuent à n'acheter qu'un exemplaire de chaque brochure pour la bibliothèque de classe ; quelques-uns lisent à haute voix les textes de nos publications. Sont-ils sûrs que les dix sous économisés ainsi par leurs élèves ne servent pas à l'achat d'un de ces journaux contre lesquels nous luttons ?

L'O.S.L. ne touche pas de subventions, ni fédérales, ni cantonales, ni communales ; elle n'a pas de fonds de roulement ; elle ne peut continuer sa tâche que si les publications se vendent. Or, il faut vendre 10 000 brochures pour avoir droit à la publication d'une nouvelle brochure.

Nous serions délivrés de nos difficultés essentielles si chacun comprenait le rôle que veut jouer l'O.S.L. dans la formation morale de notre jeunesse.

Propagande. — La campagne lancée l'hiver dernier dans les cantons du Valais et de Fribourg nous a permis de trouver des collaborateurs dans presque tous les districts de langue française. Ces efforts nous ont remplis de satisfactions.

Le stand du Comptoir nous a permis d'écouler 5000 brochures et de constater le plaisir que les enfants et leurs parents prennent à nos lectures.

Concours. — Le jury constitué a attribué quatre prix, dont l'un à notre collègue Cl.-H. Forney. Trois de ces textes seront illustrés par les artistes de chez nous appelés à concourir à leur tour.

Nous prévoyons un troisième concours avec l'aide financière du fonds cantonal des arts et des lettres qui s'intéresse à notre action auprès de la jeunesse.

A tous nos collaborateurs, à tous nos collègues qui comprennent la valeur et l'influence de lectures toniques, nous disons notre très vive reconnaissance.

Le délégué de la S.P.V. à l'O.S.L. : *A. Chabloz.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S.P.V.

Comme l'a annoncé le « Bulletin » du 19 décembre 1953, l'assemblée de la **Société Coopérative caisse de secours et invalidité** et l'**assemblée générale de la S.P.V.** auront lieu le **dimanche 31 janvier 1954**, au Casino de Montbenon, à 14 h. 15.

PROPOSITIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les propositions des sections et les propositions individuelles doivent parvenir au plus tard le 15 janvier 1954 à **M. F. Barbay**, avenue du 1er mai, 20, **Renens**.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

Notre collègue G. Ruchet ayant dû renoncer à la présidence pour raison de santé, le Bureau s'est constitué de la façon suivante :

Président : F. Barbay, Renens.

Vice-président : L. Monnet, Montreux.

Secrétaire : Mme Gachet, Lausanne.

Scrutateurs : G. Ruchet, St-Légier, P. Germond, Renens.

S. O. S. !...

Il n'y a toujours **qu'une candidature pour le Comité central** : Benjamin Jotterand, Morges.

Or, il y a **deux postes** à repourvoir. Nous prions instamment les sections de faire des propositions sans plus tarder.

Comité S. P. V.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA S.P.V.

Elle aura lieu le **samedi 23 janvier 1954**, à **14 h. 15**, au Restaurant Bock, Grand Chêne, à Lausanne.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17.1.53.
3. Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société coopérative, caisse de secours et d'invalidité S.P.V.
4. Election d'un vérificateur des comptes.
5. Discussion des rapports des délégués auprès des diverses associations.
6. Discussion de la proposition de la section de Moudon : révision art. 6 ter des statuts.
7. Discussion du rapport de la commission modification des articles 30 et 32 des statuts : prolongation du mandat présidentiel.
8. Discussion du rapport de la commission des assurances (motion Lavanchy, assurance décès).

9. Propositions et communications du Comité central.
10. Propositions des délégués.

Comité S.P.V. et Conseil d'administration.

A L'HONNEUR !

Nous apprenons avec plaisir que notre collègue **Auguste Collet**, de Montreux, qui a pris sa retraite au printemps 1953, vient d'être nommé par le Conseil d'Etat **préfet** du district de Vevey. Nous l'en félicitons bien chaleureusement.

E. B.

ASSURANCE ACCIDENTS NON-PROFESSIONNELS

14 collègues (motocyclistes, scooteristes ou alpinistes) ont répondu à la petite enquête que j'ouvrais à la fin de mon article paru dans le « Bulletin » du 12 décembre 53. N'y aurait-il — dans le corps enseignant vaudois — que 14 adeptes de ces trois « sports » ?

Merci à celles et ceux qui m'ont répondu. Leurs réactions sont aussi diverses qu'inattendues.

Aujourd'hui, je voudrais seulement rassurer les intéressés. En effet, mon article pouvait laisser entendre qu'ils n'avaient guère été défendus par la Fédération des traitements fixes, du moins quelques collègues peuvent-ils l'avoir interprété ainsi. Je suis heureux de leur dire qu'il n'en est rien et de rendre hommage au contraire à cet organisme et aux représentants de la S.P.V., qui sont accrédités auprès de lui. Par lettre du 25 novembre 53 adressée au Chef du Département des finances, la « Fédération des sociétés des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud » présente une étude très fouillée de la question, attire l'attention de l'autorité cantonale sur sa complexité, sur les réactions qu'une assurance obligatoire « à leurs seuls frais » risquerait de provoquer chez un certain nombre de fonctionnaires. Elle demandait en outre qu'une délégation soit reçue par le Chef du Département précité.

J'apprends que la séance en question a eu lieu. Pour l'instant, seule la première partie du projet d'arrêté entrerait en vigueur : celle qui concerne les accidents et maladies **professionnels**. La deuxième partie (**accidents non-professionnels**) n'entrerait en vigueur que dans le courant de 1954, après une nouvelle étude. Il est possible que l'Etat participe au paiement des primes. Il n'est pas non plus exclu — si les études en cours révélaient que l'opération soit favorable pour lui — que l'Etat se fasse son propre assureur.

Le « Bulletin » vous tiendra au courant de ce qui surviendra de nouveau dans ce domaine. Je retiens en particulier l'idée d'un de mes correspondants qui verrait avec plaisir la réunion à Lausanne — pour un échange de vues — de ceux qui s'intéressent à cette question.

E. B.

SECTION D'ECHALLENS

Leçon de gymnastique : mardi 12 janvier 1954, à 17 heures. Grande salle du Château.

SOIRÉE DE L'ÉCOLE NORMALE

Les cinq membres du Comité central ont assisté le 18 décembre à la soirée de l'E.N. Merci à ceux et celles qui nous ont si aimablement invités. Joie de se retrouver dans l'ambiance de **notre** école, légère émotion aussi, faite de souvenirs déjà lointains mais si prompts à revivre, visages ouverts et sympathiques de nos jeunes futurs collègues dont beaucoup sont les filles ou les fils de camarades d'autrefois. Tout cela — et aussi l'accueil charmant de Mme et M. Chevallaz, ancien directeur, et celui non moins cordial de M. J. Zeissig, nouveau directeur — crée cette atmosphère d'intimité, de « chez soi » que l'on aime retrouver dans notre établissement de la Place de l'Ours.

Le programme ? Ni trop bref, ni trop long ! Varié, bien présenté : un « Concerto » pour ensemble à cordes, de Telemann (dir. M. Desarzens), une « Farce » moyenâgeuse, trois chœurs et une pièce en trois actes : « Dominique et Dominique », de Jean Davray. Pièce originale, curieuse, moderne, que nos jeunes gens jouèrent avec beaucoup de sentiment et un visible plaisir. La révélation de la soirée fut probablement le directeur des chœurs (E. Pasche ? si je ne me trompe) qui montra des dons d'interprète délicat et incisif et une personnalité qui fait bien augurer de l'avenir de ce jeune talent.

Merci pour cette belle et bonne soirée.

E. B.

CONCOURS DE L'ÉCOLE NORMALE

Mercredi 23 décembre, les prix suivants ont été décernés pour les travaux de concours présentés en 1953 :

Pédagogie : M. Pierre Fleury, II G (3e prix).

Français : composition : M. Roland Dutoit, III G (3e prix) ; diction : Mlle Françoise Roud, II E (1er prix) ; Mlle Martine Steinmann, I E (2e prix) ; Mlle Madeline Blanc, I E (3e prix).

Mathématiques : Mlle Nadine Renaud, II F (2e prix) ; M. Jacques Lienhard, III G (2e prix).

Sciences : Mlle Carmen Jaccard, III F (2e prix).

Géographie : Mlle Thérèse Benz, II F (1er prix avec félicitations) ; géologie : Mlle Monique Fiaux, II E (1er prix avec félicitations).

Allemand : Mlle Anne-Lise Visinand, II F (1er prix) ; Mlle Hanny Weber, II F (1er prix) ; Mlle Roselyne Waridel, III F (1er prix).

Dessin : Mlle Annie Béguelin, classe rapide (1er prix) ; M. Etienne Schupbach, III G (2e prix) ; Mlle Mary Isoz, III F (3e prix).

Modelage : Mlle Françoise Nicole, I E (1er prix) ; M. Pierre-Daniel Mayor, I G (1er prix).

Chant : Mlle Adrienne Favre, I E (1er prix avec félicitations) ; Mlle Anne-Marie Beauverd, I E (1er prix) ; Mlle Liliane Lugin II F (1er prix) ; Mlle Janine Assal, II F (1er prix) ; Mlle Françoise Baatard, II F (2e prix) ; M. Albert Tille, III G (2e prix) ; M. Charles Croset, III G (2e prix) ; M. Michel Rochat, I G (3e prix) ; M. Philippe Tille, II G (3e prix).

Violon : M. Roland Curchod, II G (1er prix avec félicitations) ; M. Jean-Jacques Güdel, II G (2e prix).

Cartonnage : Mlle Janine Monod, II F (2e prix).

Couture : Mlle Janine Crausaz, trav. aig. (1er prix avec félicitations) ; Mlle Myriam Crisinel, III F (2e prix).

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

COURS DE SKI

L'association vaudoise des maîtres de gymnastique organise un cours de ski les samedi et dimanche 16 et 17 janvier 1954, à Bretaye.

Logement et pension : Maison militaire de Bretaye.

L'enseignement sera confié à des instructeurs de ski diplômés. Les membres de l'A.V.M.G. recevront la moitié de leurs frais de voyage. C'est avec plaisir que nous acceptons d'autres collègues non membres à ce cours.

Inscriptions : auprès de N. Yersin, av. Bergières 3, Lausanne, jusqu'au jeudi 14 janvier 1954.

Le Comité.

COURS DE SKI POUR DÉBUTANTS

L'A.V.M.G. organise un cours de ski tous les mercredis après-midi à Châtel-St-Denis dès le 20 janvier.

Seuls les skieurs débutants pourront participer à ce cours. Les membres de l'association bénéficieront d'un subside.

Nous invitons également tous les collègues, que ce cours intéresse, à s'inscrire.

L'enseignement sera confié à un instructeur de ski expérimenté.

Inscription : auprès de N. Yersin, av. Bergières 3, Lausanne, jusqu'au jeudi 14 janvier 54.

Le Comité.

GUILDE DU TRAVAIL (Techniques Freinet)

Nous étions une bonne chambrée (une quarantaine) à notre dernière séance de l'année, heureux de nous retrouver dans cette vibrante atmosphère propre à la Guilde du travail.

Nous eûmes tout d'abord la joie d'admirer une série de clichés, reproductions de peintures libres d'enfants. On est charmé et surpris de constater comment les enfants, habitués à peindre à leur guise, composent avec hardiesse, mais aussi avec harmonie. Cette chaleur du coloris nous laisse entrevoir la joie de vivre qui jaillit spontanément de la main infantine.

Mais point n'était là le sujet capital. Les fiches, sujet tout aussi passionnant que celui du dessin libre, était présenté par Pierre Badoux. Les différents genres de fiches, leur utilité, leur production, leur parution, tels sont les divers points discutés. Lors de cet échange d'idées, deux lacunes furent constatées. D'abord, les fiches dites « de travail » (fiches-guides) sont quasi inexistantes. Et pourtant elles ne manquent

pas d'utilité. Nous avons eu sous les yeux la remarquable série de fiches Vogel sur les courbes de niveaux. Une suite d'expériences, toutes réalisables par des enfants, les conduisent à petits pas à la compréhension pourtant ardue de cette notion géographique. Il semble qu'il y a un gros effort à fournir pour la production de telles fiches.

Le problème de la parution des fiches a provoqué une chaude discussion. L'assemblée unanime désire la parution des fiches de la *Guilde du travail* dans notre « *Educateur* » romand, et souhaite que celui-ci devienne toujours plus un véritable outil de travail. Des articles de collègues apportant en toute simplicité le fruit de leurs expériences, des fiches de travail, des fiches répertoire, des fiches-idées, des « trucs » de métier, comment je pratique dans ma classe, voilà qui nous apportera beaucoup plus que de longs articles de haute philosophie que l'on ne classera assurément pas dans nos fichiers de documentation. C'est sur ce vœu d'un « *Educateur* » plus pratique que nous nous séparons.

Et notre commission du fichier va se mettre au travail pour organiser la production de fiches.

P. Eperon.

Nous sommes heureux de voir des collègues actifs et qui défendent leurs idées. Les colonnes du « *Bulletin* » leur sont ouvertes. **L'Educateur** — organe de la **S.P.R.** — publie aussi des **fiches** émises par sa *Guilde de documentation*. Nous ne pensons pas que notre rédacteur ait refusé d'insérer des travaux pratiques. Il sera certainement enchanté que des collègues lui en envoient davantage.

E. B.

† LISETTE RANDIN

La chapelle de l'Hôpital cantonal était trop petite, le 1er août, pour contenir ceux qui se sentaient pressés de rendre un dernier hommage à Lisette Randin. Elle laissera une trace profonde, non seulement chez ses élèves, qui l'ont si affectueusement entourée pendant sa longue maladie, mais chez tous ceux, amis, parents d'élèves, en qui elle avait pu deviner une souffrance quelconque. Sa fidélité, sa persévérance pour mener à chef une aide morale ou matérielle étaient sans limite.

Elle avait en toutes choses, pour elle-même, une exigence extrême. Précise, consciencieuse, cherchant sans cesse à enrichir son enseignement, elle a œuvré avec vaillance. Elle était soutenue par une grande espérance et une force spirituelle peu communes. Elle avait trouvé dans la foi chrétienne une paix et une joie intérieures que lui enviaient ceux qui la visitaient.

Lisette Randin débuta dans l'enseignement à Nyon, en 1920, mais c'est à Lausanne qu'elle passa la plus grande partie de sa carrière.

Elle put encore avoir toutes ses élèves auprès d'elle la veille de Noël 52, dans une émouvante fête qu'elle leur offrit, puis ce fut Leysin, avec tout l'optimisme du début, et la descente à Sylvana, où se pressaient deux fois par semaine le flot de ses amis, et où elle s'éteignit dans la paix le 29 juillet.

J. Ct.

GENÈVE

U. I. G. — DAMES

PROCHAINE ASSEMBLÉE

le mercredi 13 janvier 1954, 17 heures, Malagnou.

Cette importante réunion sera consacrée à une discussion sur les **épreuves de rentrée** effectuées dans les 5^e, 6^e et 7^e en septembre 1953. C'est dire que nous lançons **un appel pressant** à nos collègues qui dirigent ces degrés afin qu'elles soient présentes.

Des points précis seront mis en discussion : choix des disciplines, des dates ; élaboration, correction, appréciation des épreuves ; leur utilisation, etc...

En vue de l'organisation des épreuves de la rentrée prochaine, le Département nous prie d'exprimer avis, critiques et suggestions.

Une nouvelle fois, l'occasion nous est donnée de collaborer avec nos dirigeants. Apportons donc chacune nos remarques et nos expériences. Elles constitueront, nous n'en doutons pas, un rapport constructif.

C. B.

U. A. E. E.

SYMPATHIE

En décembre, qui devrait être un mois de joie, deux de nos collègues ont eu l'immense chagrin de perdre leur maman : Mme F. Newell et Mlle A. Filliettaz.

Nous leur adressons nos sincères condoléances et toute notre sympathie, partageant leur peine dans une épreuve douloureuse entre toutes.

F. S.

NEUCHÂTEL

UN BEAU CADEAU DE FIN D'ANNÉE

Dans sa dernière séance de 1953, le Conseil général du Locle a voté un crédit de 2 800 000 francs pour la construction d'un groupe scolaire moderne comprenant un bâtiment de quinze classes avec locaux accessoires et une halle de gymnastique. Si le manque de place imposait cette décision, il n'empêche que les autorités locloises peuvent être félicitées d'avoir été aussi généreusement inspirées.

W. G.

SOLIDARITÉ

Encore deux nouveaux membres du personnel temporaire ont voulu montrer leur reconnaissance envers nos organes corporatifs en entrant dans la S. P. N. bien qu'elles ne bénéficient pas d'une nomination définitive. Ce sont Mmes Virginie Frey, institutrice au Cerneux-Péquignot, et Renée Masangkay-Gindrat, institutrice au Locle, que nous accueillons le plus cordialement parmi nous.

DÉMISSION

Mlle Yvonne Thurner, institutrice au chef-lieu a informé la S. P. N. de sa démission au 31 décembre dernier.

Après avoir enseigné deux années dans une famille, notre collègue se consacra pendant dix-sept ans à l'orphelinat de l'Évole. On n'imagine ni ne mesure facilement la somme de dévouement et de sacrifices que doit s'imposer une maîtresse qui se donne à l'éducation dans un internat. Mlle Thurner a eu ce mérite. Depuis 1927, elle dirige une classe de Neuchâtel où elle a su se faire aimer de ses élèves comme, en excellente collègue, elle fut vivement estimée du corps enseignant des « Parcs ». Mlle Thurner se voit obligée un peu prématurément, à cause de sa santé précaire, d'abandonner la tâche. Tout en la félicitant de sa belle carrière, nous lui souhaitons une retraite longue et paisible.

W. G.

NÉCROLOGIE

Le 24 décembre mourait au Locle une ancienne collègue, Mlle **Augusta Jaccard**, à l'âge de 79 ans. Après avoir enseigné à la campagne, à Martel-Dernier (Les Ponts) et aux Replattes, elle dirigea une classe du degré supérieur en ville. Depuis environ vingt-cinq ans, elle jouissait de sa retraite.

Mlle Jaccard avait une autorité et une distinction qu'elle devait autant à son caractère paisible qu'à sa vivacité d'esprit et à ses exigences envers elle-même. A son oraison, le pasteur releva ses qualités de simplicité, d'humilité, de parfaite droiture et de dévouement, rendit témoignage à sa foi solide.

Notre collègue était très douée pour la musique. C'était un excellent soprano auquel l'Église indépendante fit maintes fois appel pour des soli de concert ou pour embellir ses cultes. Il nous souvient encore de l'admirable énergie qu'elle dépensait à la direction simultanée de centaines d'enfants pour l'étude des chants de Noël à l'Oratoire.

Ses sœurs étaient aussi institutrices. L'une d'elles, Mlle Marie Jaccard, vit encore. Spécialement affectée par ce deuil, qu'elle veuille croire à toute notre sympathie, ainsi que sa nièce, institutrice à La Chaux-de-Fonds.

W. G.

Renseignements à conserver

DROITS D'AUTEUR ET MANIFESTATIONS SCOLAIRES

Lorsqu'un instituteur ou un comité se charge de l'organisation d'une manifestation scolaire, il est une formalité pourtant indispensable, qui est souvent négligée, celle des **droits d'auteur** pour la musique exécutée ou les pièces représentées.

Il s'ensuit alors une réclamation de la Société d'Auteurs intéressée, réclamation qui risque de se traduire finalement par des frais supplémentaires qu'il serait facile aux organisateurs d'éviter.

C'est pourquoi la rédaction de l'« Educateur » a cru bon de donner suite à une requête de la SUIZA, Société Suisse des Auteurs et Editeurs, lui demandant de faire paraître dans ce bulletin un exposé succinct de la question.

Dans toute manifestation scolaire, il est inévitablement fait un large usage d'œuvres artistiques ou littéraires (musique, pièces de théâtre, parfois poèmes, etc.). Or, il est bon de rappeler qu'en vertu de la loi fédérale et des conventions internationales sur le Droit d'auteur, toute utilisation en public d'une œuvre d'un auteur encore en vie ou décédé depuis moins de trente ans ne peut être faite qu'avec l'autorisation de ce dernier (ou de ses héritiers). L'œuvre d'un tel auteur est dite « protégée ».

Il s'agit là du principe fondamental de souveraineté absolue d'un auteur sur son œuvre et personne ne peut en contester la saine équité. Fort de son droit (qui passe à ses héritiers), l'auteur peut donc autoriser l'exécution ou la représentation publique de son œuvre et en tirer un profit légitime et mérité. Autrement dit, il a le droit de vivre de son travail spirituel, aussi bien qu'un ouvrier vit du travail de ses mains.

Toutefois, dans l'impossibilité où il est lui-même de faire valoir ses droits partout où on utilise ses œuvres, il cède généralement ces droits à des organismes spécialisés, mieux outillés que lui pour en assurer la sauvegarde et l'exploitation financière. Ce sont les Sociétés d'Auteurs, qui sont par conséquent habilitées à agir fiduciairement au nom des auteurs qu'elles représentent. Comme les Sociétés d'Auteurs des divers pays sont liées entre elles par des contrats dit de réciprocité, il s'ensuit que dans chaque pays, une Société d'Auteurs représente non seulement les auteurs nationaux mais aussi les auteurs étrangers.

POUR LES ŒUVRES MUSICALES

En Suisse, les différents genres de droits d'auteur (droits d'exécution, droits de représentation, droits de reproduction, etc.) ne sont malheureusement pas encore unifiés et centralisés en mains d'un seul organisme comme c'est le cas dans certains pays avoisinants, dont la législation est plus ancienne et plus évoluée que la nôtre. Seul le domaine des **œuvres musicales** (non théâtrales) a déjà retenu l'attention de notre Conseil fédéral, qui par une loi du 25 septembre 1940 a décidé d'en confier la gestion, sous certaines conditions, à un **seul** organisme concessionnaire : c'est la SUIZA, Société Suisse des Auteurs et Editeurs, siège social à Zurich, avec agence suisse romande à Lausanne.

C'est donc la SUIZA qui, seule en Suisse, est compétente pour donner aux organisateurs de manifestations musicales l'autorisation légale d'utiliser le Répertoire Mondial de **Musique** protégée. Cette autorisation est naturellement accordée en échange du paiement d'un modeste émolument tarifaire dénommé couramment « DROIT D'AUTEUR » et constituant le **salaire** des auteurs en cause. Il va sans dire que la SUIZA exige également la remise du programme détaillé qui

seul peut permettre à la Société de partager équitablement le montant encaissé entre les auteurs de la musique (ou leurs héritiers) jouée ou chantée à la manifestation.

Une opinion très généralement répandue dans le public est celle que l'autorisation de la Société d'auteurs n'est nécessaire que si la manifestation est payante (ou lucrative). C'est là une erreur profonde. Les droits d'auteur font partie des frais d'organisation inévitables, comme ceux de location de salle, lumière, chauffage, publicité, location de piano, etc., etc. Même si une manifestation est gratuite pour les auditeurs, ces frais doivent nécessairement être payés et au premier rang d'entre eux doit figurer le salaire de ceux qui ont créé les œuvres figurant au programme de la soirée. Voit-on par ex. un organisateur se refuser au paiement des annonces de la soirée dans les journaux sous prétexte de la gratuité de la manifestation ? Il va sans dire qu'en matière de droit d'auteur le **Tarif** appliqué sera alors beaucoup plus modeste si l'entrée est gratuite, mais le principe n'en subsistera pas moins dans toute sa valeur : l'auteur a droit à sa rétribution, modeste ou importante, quelles que soient les circonstances, le résultat et le but de la manifestation.

Il sera bon que les instituteurs se souviennent de ces prescriptions et n'oublient pas de s'adresser à l'avance à la SUISA (agence suisse romande, 1, Place Bel-Air, Lausanne) pour régler les questions de droits d'auteur sur les pièces de musique figurant au programme de soirées scolaires. En réglant la question à l'avance par l'envoi du programme détaillé, ils s'évitent l'application du tarif plus élevé que la SUISA est en droit d'appliquer si l'autorisation est rétroactive.

Pour les manifestations scolaires, la SUISA applique les taux du tarif officiel dans le plus large esprit de compréhension possible. Ces taux varient naturellement selon l'envergure des manifestations mais leur modicité est telle (ils sont de l'ordre de quelques francs) qu'ils ne sauraient grever le budget de ces manifestations. Si même, l'autorisation étant demandée à l'avance, la manifestation est gratuite, de faible envergure et animée uniquement par les élèves, sans concours du dehors, la SUISA pourra alors accorder exceptionnellement une autorisation gratuite et renoncer, de la part des auteurs de musique, à toute rétribution pour ces derniers. Mais il est une condition « sine qua non », celle de ne pas oublier de penser aux auteurs et aux devoirs qui incombent aux organisateurs à leur égard.

POUR LES OEUVRES THÉÂTRALES ET LITTÉRAIRES

Si les démarches pour la régularisation des droits d'auteur **musicaux** sont relativement simples puisqu'elles se font auprès d'un seul organisme, la SUISA, il n'en va malheureusement pas de même pour les droits afférents aux **œuvres théâtrales** (comédies, opérettes, oratorios avec mise en scène, etc.) ou **littéraires** (poèmes, textes divers, etc.). Dans ce cas l'organisateur sera alors appelé à rechercher celui qui possède le droit d'autoriser la représentation.

Le plus souvent, il le trouvera en la personne de l'agent local de la Société des Auteurs dramatiques de France (désignée couramment sous le nom de Société Dramatique) et qui est autorisée à entretenir en Suisse des correspondants chargés des intérêts des très nombreux auteurs faisant partie de cette importante association. **L'agent général pour la Suisse de la Société des Auteurs dramatiques est Monsieur Marcel Chapuis, 8, rue de Hesse, Genève,** qui indiquera très volontiers aux intéressés l'adresse de l'agent local le plus proche, lequel sera en mesure de communiquer le montant des droits pour la pièce en question.

Cependant il peut arriver que cette pièce de théâtre n'appartienne pas au répertoire, pourtant très riche, de la Société Dramatique. Dans ce cas, il ne restera plus à l'organisateur qu'à se renseigner auprès de l'éditeur de la pièce. Ce dernier saura sans aucun doute à quelle source on peut se procurer l'autorisation, que ce soit auprès de lui-même (la maison Fœtisch Frères à Lausanne, par exemple, possède les droits de représentation de plusieurs pièces), ou auprès de l'auteur en personne (qui a gardé pour lui le soin, relativement facile, de gérer ses pièces) ou encore auprès d'un mandataire quelconque, tant il est vrai que dans le domaine théâtral, la loi n'impose nullement un seul organisme de perception en Suisse comme pour les œuvres musicales.

Disons enfin un mot des **textes littéraires** utilisés, dont les droits sont le plus souvent gérés par la Société des écrivains suisses dont le secrétariat central est à Zurich.

Comme on le voit, la situation n'est guère simple actuellement et il peut arriver que l'organisation d'une soirée scolaire exige des démarches faites à plusieurs sources, si la manifestation comporte de la musique et du théâtre (voir des lectures de poèmes). Mais il importe de ne point oublier que ces démarches doivent être **préalables**, et qu'elles sont obligatoires sous peine de gros ennuis ultérieurs, car l'exécution ou la représentation publiques d'une œuvre protégée (et même d'un simple morceau de musique ou de chant tiré du recueil scolaire) sans autorisation de l'auteur (ou de la Société) constitue tout simplement une violation de droits d'auteur dont les art. 42 et suivants de la loi fédérale fixent les sanctions.

Fort heureusement, la législation suisse qui est encore un peu complexe et insuffisante (surtout en regard des progrès techniques actuels) est présentement en revision et l'on ose espérer que dans un avenir pas très lointain les questions de droits d'auteur pourront bénéficier d'une simplification bienvenue de procédure. Mais il n'en reste pas moins que dans l'état actuel des choses, il est indispensable que les organisateurs de manifestations scolaires se soumettent de bon gré, comme les autres, aux obligations de respect et de courtoisie que la loi leur impose envers ceux qui ont créé la « matière première », sans laquelle aucune manifestation artistique ne saurait avoir lieu.

Nous espérons que ces quelques informations seront utiles à tous ceux de nos lecteurs qui organisent des manifestations scolaires et leur éviteront des recherches et des hésitations aussi bien que des ennuis.

La SUIISA est volontiers disposée à donner à tous ceux qui le désirent des renseignements plus détaillés sur la question des droits d'auteur et sur l'activité des Sociétés qui les gèrent.

Note : Il n'est pas possible d'indiquer, dans le cadre de cet exposé, le détail du tarif officiel de droits d'auteur que la SUIISA est tenue d'appliquer aux manifestations scolaires. Il nous suffira de signaler que le montant de ces droits dépend de l'envergure des manifestations, du nombre de participants aux exécutions et du prix d'entrée. Il va de Fr. 4.60 qui est le minimum exigible (p. ex. pour des soirées très simples (sans entrée) jusqu'à Fr. 22.40, par exemple pour une soirée de grande envergure, avec concours extérieurs et Fr. 3.— d'entrée. En outre, les écoles qui organisent régulièrement chaque année des soirées peuvent obtenir l'autorisation sous forme de contrats annuels (forfaitaires), encore plus avantageux.

Décidez-vous à temps pour le sport ou pour l'alcool, car nul n'est capable de servir deux maîtres.

*B. Torriani,
joueur de l'équipe suisse de hockey sur glace.*



Mobilier scolaire moderne



- réglable
- solide
- confortable
- élégant

(Modèles reconnus par le
Dépt. de l'Instr. publique
vaudois)

Fabrique Bâloise de meubles en fer S. A. Sissach
ci-devant Th. Breunlin & Cie Tél. (061) 7.44.61



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE :

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Ile Saint-Pierre

Partie pédagogique

A CHACUN SON MÉTIER

Un maître ne perd jamais son temps en lisant les ouvrages de psychologie appliquée à l'éducation. Il y rencontre, sans doute, des tendances très diverses, et, par exemple, éprouve quelque agacement et quelque amertume à voir en quels termes méprisants le docteur Allendy parle des éducateurs ; il se demande si ce médecin psychanalyste, ne voyant que des enfants troublés dans leur comportement ou leur vie scolaire, ne généralise pas un peu vite en étendant à l'ensemble des enfants les déficiences qu'il détermine et à l'ensemble des maîtres les erreurs éducatives qu'il constate ; ce savant oublie une chose — ce qu'oublie bien des psychologues et psychanalystes qui manifestent le même dédain à l'égard des pédagogues — c'est que chacun exerce son métier ; au psychologue celui de diagnostiquer et éventuellement de rééduquer, au maître celui d'éducateur.

Mais justement, disent-ils, c'est en constatant les erreurs commises par des maîtres que nous clamons leur impréparation à leur métier d'éducateurs. Il faudrait s'entendre et surtout collaborer, au lieu de se déchirer. Combien d'élèves de chaque classe éprouvent-ils des troubles qui les amènent devant le médecin ? et combien mettent en cause l'attitude du maître ? Une erreur commise à l'égard d'un élève juge-t-elle l'attitude générale du maître devant sa classe ? Un rééducateur s'occupe individuellement de cas particuliers, c'est-à-dire de personnalités isolées ; le pédagogue en a vingt, trente, quarante même, tous différents et son métier est de les instruire et de collaborer à leur éducation avec les parents.

Que la tâche du pédagogue soit difficile, qu'elle exige des compétences particulières et des dons d'humanité et de cœur incontestables, et que, même particulièrement compétent et aimant, il commette des erreurs (comme les parents), nul n'est mieux placé pour le savoir, le reconnaître et s'en humilier, qu'un pédagogue ; il n'a pas besoin de se l'entendre dire.

C'est pourquoi il approuve que l'on améliore sa formation dans deux domaines, celui de la méthodologie et celui de la psychologie de l'enfant.

Cela signifie-t-il qu'il doit devenir un expérimentateur et un psychologue ? Non ! son rôle est d'enseigner et non de chercher des procédés — mise à part la nécessité de mettre au point une méthode « à la mesure » de lui-même, de tirer profit des expériences d'autrui et des recherches des spécialistes pour rendre son effort plus efficace — ; il n'est pas non plus de prendre la place du psychologue et de se livrer à des études approfondies du caractère de ses élèves.

Je crois qu'on est en train de dépasser le stade où les savants demandaient que les instituteurs aient fait des études poussées de psychologie. Il est heureux, en tous cas, d'entendre un spécialiste des troubles scolaires, le docteur Gilbert Robin, écrire en 1953 que « le monde de l'intelligence et de la pensée n'est pas près de dévoiler ses méca-

nismes »¹. Ce qui est certain, c'est que les difficultés scolaires peuvent avoir des causes très diverses, organiques, fonctionnelles, nerveuses, morales, sociales, éducatives, et qu'il n'est pas trop, sinon pour en déceler sûrement l'origine, du moins pour éliminer les hypothèses fausses, de la collaboration du médecin, du psychologue et de l'éducateur. En somme M. Gilbert Robin parle en faveur des services médico-pédagogiques et il a raison, pour autant que ces services ne négligent pas le second terme de leur titre, c'est-à-dire que d'une part ils se renseignent avec précision auprès des maîtres de leurs jeunes clients sur le comportement de l'enfant en classe, dans son travail, ses rapports avec son maître et ses camarades, ses jeux, son attitude et, d'autre part, ils renseignent les maîtres sur les raisons du comportement de l'enfant, l'attitude à prendre avec lui, les remèdes éducatifs à la situation ; cela sous la forme d'entretiens plutôt que de rapports officiels, nécessairement sommaires. Dans toute enquête de ce genre, il y a trois facteurs indispensables : les parents, les maîtres, l'office médico-pédagogique.

Ce qui est hors de doute, c'est que le maître ne peut prendre la place du psychologue, ni celui-ci la place du pédagogue : à chacun son métier ! Le Dr Gilbert Robin précise : « Même s'il doit être familiarisé avec les types caractériels qui diversifient une classe, on ne saurait attendre de lui (le maître) qu'il fasse passer la caractérologie avant la pédagogie ou bien il sera obligé de négliger l'une pour l'autre. »

Où le Dr Gilbert Robin me fait particulièrement plaisir — ce qui ne me surprend pas de la part d'un médecin qui n'a jamais sacrifié la réalité à des théories — c'est quand il précise le rôle du pédagogue : « On méconnaît de nos jours cette loi fondamentale que l'éducation est formative, que l'enfant doit se soumettre, s'efforcer, tendre au but proposé alors que les méthodes nouvelles inclinent jusqu'à l'enfant le fruit qu'il n'a plus l'effort de cueillir au faite de la branche. »

Ce que les éducateurs, parents et maîtres, doivent connaître de la caractérologie, c'est juste ce qu'il faut pour éviter des erreurs fatales. Le maître doit être humain et compréhensif, mais aussi « impersonnel — sans cesser d'être présent et vigilant, il se dissimule sous une **règle** qui sera d'autant plus acceptée qu'elle n'a pas figure humaine, qu'elle n'a pas sa **personnalité** et il faudra bien que la **règle** devienne, tôt ou tard, une **technique** ». (C'est M. Gilbert Robin qui souligne.) J'accepte cette définition en insistant sur l'humanité et la compréhension.

Voilà réhabilité l'effort, l'effort accepté par l'enfant, en raison d'un but proche ou lointain qu'on lui aura fait comprendre. Qu'on ne s'y trompe pas : le Dr Gilbert Robin recommande l'école nouvelle, les centres d'intérêt, le travail collectif, mais il garde constamment la mesure (« On a abusé des jeux éducatifs. On abuse de la spontanéité de l'enfant... L'enfant doit prendre plaisir à son travail, car ce plaisir sera la récompense de son effort, mais non un plaisir servi, tout cuisiné »). Et il rappelle la règle d'or que Diderot formule sous une forme négative : « Que voulez-vous que je lui apprenne ? il ne m'aime pas ! »

¹ Dr Gilbert ROBIN. — **Les difficultés scolaires chez l'enfant**. Paris, Presses universitaires de France. 1953. In 8. 138 pages.

Je ne puis résister au plaisir de citer encore cette phrase où l'auteur relève le désarroi des parents devant les théories répandues aujourd'hui et dit qu'ils « ne savent plus comment s'y prendre et se croiraient sûrement criminels s'il leur échappait par exemple une gifle. »

Bien entendu, je n'ai relevé que quelques propos inspirés par la conclusion de l'ouvrage. La lecture de ce remarquable exposé, si clair et si précis, est d'une grande richesse ; elle est aussi passionnante que féconde.

G. Chevallaz.

A propos d'histoire :

POINT DE VUE D'UN RÉGENT RÉACTIONNAIRE

Ce que l'enfant aime, ce qui lui est accessible, ce n'est pas l'histoire telle que nous la concevons, nous adultes, mais ce sont des histoires. La vraie science de l'histoire, qui consiste à supputer les dispositions secrètes qui sont à l'origine des grands événements et les circonstances diverses qui les ont fait aboutir, cette science de l'histoire dépasse singulièrement l'entendement de nos élèves primaires comme d'ailleurs de la plupart des grandes personnes. C'est la petite histoire, un peu à la manière de Lenôtre, celle où abondent les exemples de caractères et de mœurs, qui seule est susceptible de toucher l'ensemble de nos élèves, de passionner les plus sensibles, de susciter, pour plus tard, chez les mieux doués, le désir non plus seulement de se pencher sur les faits, mais d'essayer de suivre le fil des événements, de saisir les liens, les causes, les conséquences. Craignons, dans nos leçons d'histoire, de mettre l'accent sur des relations de causes à effets qui tentent d'interpréter, d'une manière trop souvent douteuse et rarement exempte de parti pris, une succession déterminée d'événements historiques. Veillons à ne pas tuer, chez nos élèves, tout germe d'intérêt pour les choses du passé en manifestant des prétentions exagérées quant à nos moyens de stimuler leur sens critique à un âge où l'on est plus apte à sentir qu'à raisonner. Notre but est de donner le goût de l'histoire ; aussi l'histoire doit-elle être contée bien plus qu'analysée. Il faut l'aborder bien moins avec l'intention d'expliquer qu'avec le souci de jouer bien son rôle d'acteur dramatique devant des petits spectateurs prompts à s'enthousiasmer, mais que l'on peut trop facilement décevoir.

Si l'enfant, avant quinze ans, n'est guère intéressé par les mouvements d'idées et leurs répercussions sociales ou politiques, il peut cependant comprendre ce qu'est l'égoïsme, ou l'orgueil, ou la convoitise. Un enseignement de l'histoire qui sait mettre en évidence des personnages représentatifs de certains types d'humanité permet d'éveiller en lui une méfiance que je n'hésite pas à dire salutaire quant aux mobiles, habilement camouflés, qui trop souvent font agir les hommes. C'est bien vrai que l'homme est un loup pour l'homme. Nous n'avons pas le droit de laisser nos enfants entrer dans la vie, naïfs et sans défense. Il faut les prévenir pour mieux les prémunir contre les ânes, les fous, les démagogues dont les malheurs des peuples attestent la présence dans tous les temps.

Mais l'enfant est capable aussi d'admiration. Susciter l'admiration, à une époque où l'envie a mordu si profondément dans nos âmes, cul-

tiver l'admiration pour la vaillance du preux chevalier, pour la fidélité de Jeanne d'Arc à son Roi, aussi bien que pour la persévérance du savant, le génie de l'artiste ou le courage inaltérable de tant d'humbles tâcherons, il me semble que c'est là l'essentiel et la plus belle part de notre enseignement de l'histoire.

Alors, pourquoi les grandes figures de notre passé se sont-elles estompées dans le manuel que nous utilisons ? Est-ce un effet de la folie égalitaire, fille de l'envie bien plus que d'un véritable esprit d'équité ? Pourquoi ne ferait-on pas réapparaître ces grandes figures dans le prochain manuel, avec une quantité de lectures du genre anecdotique ou biographique, une quantité de lectures vivantes où l'on ne parlerait plus des paysans vaudois au XVII^e siècle, mais d'un paysan vaudois, avec un nom de chez nous, évoluant dans le cadre de l'époque et dépeint dans ses activités avec force détails colorés ? De tels récits, dans lesquels le souci du pittoresque ne le céderait en rien à celui de l'authenticité historique, habilement contés avant que d'être lus, ou tout simplement lus, ou joués quand ils s'y prêteraient, feraient plus sûrement penser nos élèves que des questionnaires où les « pourquoi » peu exaltants appellent en réponse les « parce que » des plus sommaires. Et je suis bien certain que le manuel qui enchantera nos enfants sera moins l'œuvre d'un pédagogue averti, ou qui se croira tel, que d'un historien passionné doublé d'un poète à l'imagination fertile. Je ne serais pas surpris que personne ne soit de mon avis. Mais fussions-nous mille à soutenir le point de vue auquel j'ai tenté de donner forme, que les pédants auraient encore raison et feraient adopter la manière de voir selon laquelle l'enseignement de l'histoire doit développer « l'esprit critique et le sens de la relativité ».

E. Reichenbach, Echichens.

Réd. — *Les réflexions de notre collègue lui ont été inspirées, sans doute, par le résumé de la conférence donnée au cours d'information de Locarno par M. G. Panchaud, paru dans l'« Educateur » du 5 décembre. Or un tel résumé, destiné à être distribué avant la conférence, se doit de contenir des affirmations abruptes, propres à susciter par avance les réactions des auditeurs et à donner une discussion vivante où s'affronteront des points nettement opposés.*

D'ailleurs, dès qu'il s'agit de l'enseignement de l'histoire, on voit se constituer deux groupes de maîtres :

*D'une part, des **maîtres historiens** qui considèrent l'histoire comme une science du passé, une recherche de la vérité, objective, désintéressée, fondée sur l'étude de documents dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, juxtaposant les faits qu'ils contiennent avant d'en tirer les idées générales qui en découlent incontestablement.*

*D'autre part, des **maîtres éducateurs** qui utilisent l'histoire pour cultiver certains sentiments et imposer certaines idées qu'ils croient justes et bonnes. Ils choisissent les faits susceptibles de réaliser leurs intentions, les sollicitent, négligent ceux qui ne conviennent point, et présentent leur choix en s'adressant beaucoup plus au cœur qu'à l'intelligence.*

Les maîtres secondaires, plus spécialisés et contraints à enseigner surtout l'histoire générale, se trouvent pour la plupart, dans le premier groupe.

Tandis que les maîtres primaires, enfermés dans l'histoire nationale avec des écoliers plus friands de sensations que d'idées, se rangent dans le deuxième groupe.

Notre collègue Reichenbach peut donc se rassurer, puisqu'il se trouve en nombreuse compagnie : l'opinion qu'il exprime est celle d'une bonne partie du corps enseignant primaire.

La question qui reste posée concerne alors les auteurs du manuel. Dans quelle catégorie devront-ils se ranger ? Historiens scientifiques ou fournisseurs de bonnes histoires ? Notre collègue « pour enchanteur nos enfants », souhaite un « historien passionné doublé d'un poète à l'imagination fertile ». Qu'importe la vérité, pourvu que nos enfants soient sous le charme ! S' imagine-t-on ce que ne tarderait pas à devenir un manuel d'histoires, pittoresque, anecdotique, enchanteur ? Rabâchés pendant des mois et des années, ces textes perdraient toute saveur, tout intérêt ; d'autant plus qu'ils n'auraient rien de commun avec l'histoire proprement dite ! Non, ce que notre collègue demande du manuel doit être donné par le maître. Encore faut-il que celui-ci soit documenté ! Nous reviendrons sur ce problème dans un prochain article.

A. Chz.

CINÉMA SCOLAIRE

La Centrale du film scolaire de Berne vient de publier son rapport annuel, dont nous tirons les renseignements ci-après :

Dans la plupart des cantons, le nombre des écoles utilisant le cinéma a augmenté au cours de l'année. De même, la location des films marque une augmentation de 10 % env. Malheureusement, ce développement est lent, si lent que la Suisse, qui fut un des pionniers au moment où l'on a commencé à utiliser le film d'enseignement, se trouve actuellement dans une situation plus qu'arriérée dans ce domaine par rapport à l'étranger ! Et pourtant, si toutes les écoles de notre pays introduisaient l'emploi du film dans leur enseignement, les frais se monteraient au maximum à 2 francs par élève et par an. Est-ce trop demander aux communes ? Nous ne le pensons pas. Et un crédit de 1000 à 2000 francs pour l'achat d'un bon projecteur est bien peu de chose en regard des crédits considérables votés un peu partout pour de nouveaux bâtiments scolaires.

Une innovation heureuse à Soleure ! L'école normale a fait l'acquisition d'un projecteur sonore ; les jeunes maîtres et maîtresses auront ainsi l'occasion de se familiariser avec le film d'enseignement, d'en étudier le meilleur emploi et d'en apprécier les avantages. Souhaitons que nos cantons romands ne tardent pas à suivre cet exemple !

La Centrale met à la disposition de ses membres :

256 films muets (augmentation de 15 dans l'année)

61 films sonores parlés français (+ 14)

et quelques films parlés allemand et anglais, ce qui représente un joli choix !

Un nouveau catalogue des films va paraître sous peu et sera distribué à tous les membres ; un certain nombre des films qui n'ont pas été acceptés par les commissions neuchâteloises et vaudoises de visionnement seront éliminés à cette occasion.

Plusieurs films scolaires suisses sont actuellement en préparation, en particulier « En deça et au delà du Gothard », qui a été promis par l'Association suisse du film d'enseignement comme contribution suisse au programme d'échange de films mis sur pied par le Conseil international du film d'enseignement. Cet organisme — qui compte obtenir dès 1955 le « Consultative status » de l'UNESCO — a tenu conférence à Hambourg, en janvier dernier, et l'on espère arriver bientôt à des résultats tout à fait pratiques. La Centrale du film scolaire de Berne a été chargée d'en assurer le secrétariat permanent, ce qui permet d'espérer plusieurs avantages pour notre pays.

Pour terminer, relevons qu'il apparaît toujours plus nécessaire de généraliser l'emploi du film à l'école. En attendant (sera-ce encore long ?) que toutes les autorités cantonales se décident à subventionner l'achat de projecteurs par les écoles, il serait bon que tous ceux qui utilisent le cinéma dans leur classe fassent connaître autour d'eux ce moyen d'enseignement si précieux.

Rappelons que les collègues suivants vous renseigneront volontiers tant au sujet du cinéma que de la projection fixe :

Barbey Jean-René, La Tour-de-Peilz
 Guidoux André, St. Prex
 Pecoud René, Fontaines/Grandson
 Sauvain Edgar, Bienne
 Zurcher Emmanuel, Neuchâtel.

J.-R. Barbey.

PETITS POÈMES

MA VIGNE

*Le soleil a caressé
 Les plus beaux grains de ma vigne.
 Il les a tant regardés,
 Il s'en est tant approché,
 Que lorsqu'il s'en est allé,
 Le soleil, sans faire un signe
 Que lorsqu'il s'en est allé,
 Mes raisins étaient dorés.*

B.C.-P.

PLUIE

*Il a plu tant qu'il a pu,
 Il a plu sur mon jardin,
 Il a plu sur les chemins,
 Il a plu tant qu'il a pu
 Depuis le soir au matin.
 Mais la terre n'a plus soif,
 Et le ciel en a assez
 De pleurer.
 Soleil, ne sois plus fâché,
 Montre-nous le bout du nez.*

B.C.-P.

Collègues ! *Inscrivez-vous à notre guilde de documentation scolaire auprès de M. Clavel, Montreux.*

M. EN VOITURE POUR LA RÉGION DES MONTE-PENTES I
Tous les dimanches : par tous les trains avant

8 heures du matin, dès le 6 décembre: Montreux-Château-d'Oex Fr. 5.20, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 6.80

O.

Tous les jeudis : par les trains de 6 h. 29 et 8 h. 44 de Montreux, dès le 3 décembre: Montreux-Château-d'Oex Fr. 6.10, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 7.90

B.

RENSEIGNEMENTS: GUICHET MOB, MONTREUX, TÉLÉPHONE 6 28 54

LE CHEMIN DE FER

d'YVERDON à STE-CROIX

et le télésiège **STE-CROIX - LES AVATTES**
vous conduisent rapidement à proximité du CHASSERON.

Champs de ski, pistes, et le spectacle unique de ses mers de brouillard d'où émergent les Alpes étincelantes.

RENSEIGNEMENTS: Tél. Ste-Croix 6 21 15.

Le chemin de fer et les autocars

AIGLE-OLLON-MONTHEY-CHAMPÉRY-(MORGINS)

vous conduiront vers les beaux champs de ski de

Champéry - Planachaux - Morgins - Les Giettes

la région alpestre idéale pour les camps d'hiver avec possibilités de logement

RENSEIGNEMENTS A LA DIRECTION A. O. M. C. à AIGLE - TÉLÉPHONE (025) 2 23 15

*Venez passer vos vacances et week-end
dans la plus belle région des Alpes vaudoises*

Gryon - Barboleusaz - Villars - Bretaye

Beaux champs de ski, nombreuses pistes de descente balisées
Billets du dimanche toute l'année

Funiski Bretaye-Chamossaire Téléski Bretaye-Chaux-Ronde
Téléski Chavonnes-Bretaye Télésiège Bretaye-Petit-Chamossaire
Chemin de fer Bex-Villars-Bretaye

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant sans alcool du Carillon. Terreaux 22 (Place Chauderon). Parc pour voitures à côté du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.

Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Parc pour voitures à côté du restaurant, place de la Riponne. Tél. 22 50 39.

Dans les deux restaurants, restauration soignée - Menus choisis et variés.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

Phag-Arome



Savoureux

EXTRAIT VITAMINÉ POUR

TARTINES ET ASSAISONNEMENT DE TOUT METS